



DELIBERATION N°20140121 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MME BERNALIER JULIETTE EXPOSE CE QUI SUIT :

Suite à différents mouvements de mobilité et à des recrutements envisagés, il convient d'ajuster les effectifs de la collectivité.

Transformation de postes

À la police municipale, il convient de transformer un poste de brigadier chef principal en un poste de brigadier.

Au service espaces publics, il convient de transformer, suite à réussite concours, un poste d'agent de maîtrise en un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Au service des affaires scolaires et périscolaires, maternelle du Chatelard, il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps incomplet, d'une durée de 30 h 21 mn (30,35/35^{ème} d'un temps complet) à 34 h 12mn (34,18/35^{ème} d'un temps complet).

Au centre d'appel des services techniques, il convient de transformer un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe en un poste de technicien territorial.

Création d'un poste

Suite au départ en détachement dans une autre collectivité de la directrice générale des services et au recrutement de sa remplaçante, il convient de créer au tableau des effectifs un poste d'attaché principal.

Création d'un poste pour une durée limitée

À la direction des prestations techniques, pour permettre de lancer d'ores et déjà un recrutement en prévision d'un départ à la retraite, il convient de créer un poste d'ingénieur à temps complet à compter de la date d'exécution de la présente délibération et de prévoir sa suppression à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 6 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** les transformations, créations et suppression de postes décrites ci-dessus,
- **de modifier** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de l'exercice en cours, chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD